

APPUI AUX DEMARCHES INNOVANTES

Soutenir les projets innovants

La Caf de l'Essonne encourage les projets innovants qui permettent de répondre à des besoins non couverts ou émergents.

Quels sont les projets éligibles ?

Les projets innovants doivent s'inscrire dans les priorités de la politique menée par la Caf et concerner prioritairement :

- Les solutions basées sur le lien intergénérationnel ;
- Les solutions hybrides d'accueil du jeune enfant pouvant préfigurer les solutions de demain ;
- Les solutions multidimensionnelles et partenariales permettant aux jeunes de se forger un projet d'avenir ;
- Les projets qui permettent de favoriser la prise en compte de la dimension écologique reliant solidarité et respect de l'environnement ;
- Les actions permettant d'anticiper des besoins émergents.

Les dépenses éligibles :

- Proposition de projets innovants (idéation) ;
- Prototypage de projets innovants ;
- Reprise de projets innovants dans le cadre d'un essaimage volontaire ;
- Mise en lien avec des acteurs nouveaux (ex Economie sociale et solidaire) pour créer ou développer des innovations ;
- Animation de communautés d'innovation avec des partenaires ;
- Mobilisation de modalités innovantes de conduite de projets (incubation, participation citoyenne).

POINTS DE VIGILANCE

- Votre projet devra obligatoirement associer les usagers dans sa conception, sa réalisation et son évaluation. Il faudra en particulier rechercher la participation de nouveaux acteurs.
- Le financement constitue une aide au démarrage du projet. Il ne pourra pas être reconduit au-delà de 3 ans.

Quelles sont les modalités de financement ?

Un co-financement des projets doit être recherché. Une subvention maximale de 80% du coût du projet peut être accordée. Seules sont concernées les dépenses de fonctionnement.

Aucun financement ne pourra être inférieur à 1 500 euros.

Quelles sont les démarches à suivre ?

Pour vous accompagner dans ces démarches vos interlocuteurs habituels au sein de la Caf de l'Essonne demeurent disponibles. Vous pouvez également contacter les services à l'adresse suivante :

partenaires-actionsociale@caf91.caf.fr